

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN
Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

ABSENT :

Adel BOUSSETTA

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur DELEAZ est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2019

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2019.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 24 MAI 2019 AU 24 JUIN 2019

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Cession d'un local

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Madame SAFSAF ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 1 abstention du groupe « Pierre-Bé demain » (Monsieur Deleaz) et 4 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de vendre le local commercial et sa cave situés sur la parcelle AL149, 71 Rue Salengro – 69310 PIERRE-BENITE, à Madame Safsaf, domiciliée au 22 Allée Louis Durey – 69310 Pierre-Bénite, au prix de 98 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2019.

2-Désaffectation et déclassement de la parcelle AH 166, sise rue du 8 mai 1945 – 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AH 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite,

PRONONCE le déclassement de la parcelle AL 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite,

INTEGRE dans le domaine privé de la commune la parcelle AH 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

SERVICE DES FINANCES

3-Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT – Réaménagement de la dette

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain ») et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »**

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée, initialement contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour la ligne de prêt réaménagée à hauteur de 15% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourue au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisable indexée sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 : Le conseil **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à intervenir aux avenants et tous autres documents qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

4- Subvention exceptionnelle au profit de l'USMPB Football

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 € au profit de l'U.S.M.P.B Football pour le projet « nos footeuses en Espagne » ;

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

5- Subvention exceptionnelle au profit de l'association Pierre-Bénite, ville jumelée

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 327.50 € au profit de l'association Pierre-Bénite, ville jumelée pour son déplacement à Markkleeberg à l'occasion de la traditionnelle fête de mai.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

6- Ajustement du montant de la subvention allouée au centre social Graine de Vie pour l'année 2019

Rapporteur : Marysa DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 453 475 € au Centre Social Graine de Vie pour l'année 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019

SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

7- Convention générale entre la commune et l'Aikido Club de Pierre-Bénite

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

8- Convention générale entre la commune et l'Entente Cycliste Pierre-Bénite – Sait Genis Laval

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

9- Convention générale entre la commune et Judo club de Pierre-Bénite

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

10- Convention générale entre la commune et l'Office Municipal du Sport de Pierre-Bénite

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

11-Convention générale entre la commune et le PLPB Omnisports

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

12- Convention générale entre la commune et la section Plongée de Pierre-Bénite

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

13- Convention générale entre la commune et Taekwondo Club de Pierre-Bénite

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

14- Convention générale entre la commune et l'USMPB Football

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

15- Schéma départemental métropolitain des gens du voyage du Rhône

Rapporteur : Roger MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la proposition de schéma départemental métropolitain des gens du voyage du Rhône, celui-ci n'entraînant pas de changements sur la ville de Pierre-Bénite.

Le Maire lève la séance à 19h45